

Fiche de Données de Sécurité MUST



Fiche signalétique du 8/9/2025, révision 5

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:
Dénomination commerciale: MUST
Code commercial: 12.100
UFI: RUG2-61F8-V008-P8EP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :
Nettoyant tous usages. Procédé manuel
Emploi exclusivement professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. +39 023285220 -
fax +39 0233501173

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

KITER S.R.L. - tel. +39 023285220 (heures de bureau)
Centre Antipoisons Tel. 0140054848

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Attention, Met. Corr. 1, Peut être corrosif pour les métaux.

Danger, Skin Corr. 1A, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Fiche de Données de Sécurité MUST

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un médecin.
 P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions particulières:

Aucune

Contient:

Sodium Hydroxide
 Tetrasodium EDTA
 C9-11 PARETH-6

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger








RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.



3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté | Nom | Numéro d'identif. | Classement par catégorie |
|-----------------|------------------|---|--|
| >= 5% - < 7% | Sodium Hydroxide | Numéro 011-002-00-6 Index: CAS: 1310-73-2 REACH No.: 01-21194578 92-27 |  3.2/1A Skin Corr. 1A H314  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  2.16/1 Met. Corr. 1 H290 Limites de concentration spécifiques: C >= 5%: Skin Corr. 1A H314 2% <= C < 5%: Skin Corr. 1B H314 0,5% <= C < 2%: Skin Irrit. 2 H315 0,5% <= C < 2%: Eye Irrit. 2 H319 |
| >= 3% - < 5% | Tetrasodium EDTA | Numéro 607-428-00-2 Index: CAS: 64-02-8 EC: 200-573-9 REACH No.: 01-21194867 62-27 |  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.9/2 STOT RE 2 H373 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 1780 mg/kg pc ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 1,0001 |

Fiche de Données de Sécurité

MUST

| | | | |
|-----------------|----------------|-----------------|---|
| | | | mg/l |
| >= 1% - < 3% | C9-11 PARETH-6 | CAS: 68439-46-3 |  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.3/1 Eye Dam. 1 H318 |

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Fiche de Données de Sécurité

MUST

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Ne pas transvaser le produit dans d'autres boîtes. Utiliser toujours la boîte originale.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Sodium Hydroxide - CAS: 1310-73-2

ACGIH - STEL: Plafond 2 mg/m³ - Notations: URT, eye, and skin irr

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

TLV-TWA - inhalable: 10 mg/m³; respirant: 3 mg/m³

Valeurs limites d'exposition DNEL

Sodium Hydroxide - CAS: 1310-73-2

Travailleur industriel: 1 mg/m³ - Consommateur: 1 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

Travailleur industriel: 1.5 mg/m³ - Consommateur: 0.6 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 3 mg/m³ - Consommateur: 1.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: effets aigus et locaux

Consommateur: 25 mg/kg/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

Cible: Eau marine - valeur: 0.22 mg/l

Cible: Eau à rejet intermittent - valeur: 1.2 mg/l

Cible: Station d'épuration - valeur: 43 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.72 mg/kg - Remarques: poids sec

Cible: Eau douce - valeur: 2.2 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Fiche de Données de Sécurité MUST

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés | valeur | Méthode : | Notations: |
|--|-----------------|-----------|------------|
| État physique: | Liquide | -- | -- |
| Couleur: | Bleu clair | -- | -- |
| Odeur: | Inodore | -- | -- |
| Seuil d'odeur : | N.A. | -- | -- |
| Point de fusion/point de congélation: | N.A. | -- | -- |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 100 °C | -- | -- |
| Inflammabilité: | N.A. | -- | -- |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion: | N.D. | -- | -- |
| Point d'éclair: | non inflammable | -- | -- |
| Température d'auto-inflammation: | N.A. | -- | -- |
| Température de décomposition: | N.D. | -- | -- |
| pH: | 14 | -- | -- |
| Viscosité cinématique: | N.A. | -- | -- |
| Hydrosolubilité: | Complet | -- | -- |
| Solubilité dans l'huile: | Non soluble | -- | -- |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | N.D. | -- | -- |
| Pression de vapeur: | N.D. | -- | -- |
| Densité et/ou densité relative: | 1.09 kg/L | -- | -- |
| Densité de vapeur relative: | N.D. | -- | -- |

Caractéristiques des particules:

| | | | |
|------------------------|------|----|----|
| Taille des particules: | N.A. | -- | -- |
|------------------------|------|----|----|

9.2. Autres informations

| Propriétés | valeur | Méthode : | Notations: |
|------------------------|--------|-----------|------------|
| Propriétés explosives: | N.A. | -- | -- |

Fiche de Données de Sécurité MUST

| | | | |
|---|------|----|----|
| Taux d'évaporation: | N.D. | -- | -- |
| Miscibilité: | N.D. | -- | -- |
| Conductivité: | N.D. | -- | -- |
| Viscosité: | N.D. | -- | -- |
| Propriétés oxydantes: | N.A. | -- | -- |
| Liposolubilité: | N.D. | -- | -- |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.D. | -- | -- |

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :
N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Sodium Hydroxide - CAS: 1310-73-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 325 mg/kg/d

Voie: Peau Corrosif.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Voie: Peau Provoque de graves brûlures

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Oui

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Négatif

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1780 mg/kg

ETA - Orale 1780 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 1,0001 mg/l

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat > 1-5 mg/l - Durée: 4h

ETA - Orale 1780 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 1,0001 mg/l

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Espèces: Lapin Négatif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Espèces: Lapin irritant pour les yeux

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Fiche de Données de Sécurité

MUST

Voie: Peau - Espèces: cochon Guinée Négatif

- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Voie: Inhalation enivrant - Notations: voies respiratoires catégorie 2
C9-11 PARETH-6 - CAS: 68439-46-3
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales;
 - f) cancérogénicité;
 - g) toxicité pour la reproduction;
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
 - j) danger par aspiration.
- 11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Sodium Hydroxide - CAS: 1310-73-2

- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 40.4 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Faible toxicité
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 35-189 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Faible toxicité

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 27.5 mg/l - Remarques: 35 jours
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 25 mg/l - Remarques: 21 jours

C9-11 PARETH-6 - CAS: 68439-46-3

- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1-10 mg/l - Durée h: 48
Point final: ErC50 - Espèces: Algues > 1-10 mg/l - Durée h: 72
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1-10 mg/l - Durée h: 96

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004.

Sodium Hydroxide - CAS: 1310-73-2

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

Biodégradabilité: pas facilement dégradable - Remarques: il se dégrade à long terme

C9-11 PARETH-6 - CAS: 68439-46-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Production de CO₂ - %: 60-95.4

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fiche de Données de Sécurité

MUST

- Sodium Hydroxide - CAS: 1310-73-2
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable
- C9-11 PARETH-6 - CAS: 68439-46-3
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 2.86-3.76
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration
- 12.4. Mobilité dans le sol
Sodium Hydroxide - CAS: 1310-73-2
Mobilité dans le sol: Grande mobilité dans le sol - Remarques: en solution
Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8
Mobilité dans le sol: Pas mobile
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR-Nombre ONU: 1719
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR-Nom pour la livraison: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Sodium Hydroxide)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Routier (ADR): 8
ADR-Étiquette: 8
- 14.4. Groupe d'emballage
ADR-Groupe d'emballage: II
- 14.5. Dangers pour l'environnement
aucune
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): E
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

MUST

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)
Règlement (UE) 2023/707
Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)
Règlement (EU) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)
Règlement (EU) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

Contient (Article 11 du Règlement (CE) N. 648/2004):

moins de 5 %: tatrassodium EDTA; tensioactifs non ioniques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code | Description |
|---|-------------|--|
| Met. Corr. 1 | 2.16/1 | Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1 |
| Acute Tox. 4 | 3.1/4/Inhal | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 | 3.1/4/Oral | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 |
| Skin Corr. 1A | 3.2/1A | Corrosion cutanée, Catégorie 1A |

Fiche de Données de Sécurité MUST

| | | |
|---------------|--------|--|
| Skin Corr. 1B | 3.2/1B | Corrosion cutanée, Catégorie 1B |
| Skin Irrit. 2 | 3.2/2 | Irritation cutanée, Catégorie 2 |
| Eye Dam. 1 | 3.3/1 | Lésions oculaires graves, Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | 3.3/2 | Irritation oculaire, Catégorie 2 |
| STOT RE 2 | 3.9/2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2 |

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification |
|--|------------------------------|
| Met. Corr. 1, H290 | D'après les données d'essais |
| Skin Corr. 1A, H314 | Méthode de calcul |
| Eye Dam. 1, H318 | Méthode de calcul |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

| | |
|-------------|--|
| ADR: | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. |
| CAS: | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine). |
| CLP: | Classification, Etiquetage, Emballage. |
| DNEL: | Niveau dérivé sans effet. |
| EINECS: | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. |
| ETA: | Estimation de la toxicité aiguë, ETA |
| ETAmélange: | Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges) |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne. |
| GHS: | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. |
| IATA: | Association internationale du transport aérien. |
| IATA-DGR: | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO: | Organisation de l'aviation civile internationale. |
| ICAO-TI: | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI). |
| IMDG: | Code maritime international des marchandises dangereuses. |
| INCI: | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques. |
| KSt: | Coefficient d'explosion. |
| LC50: | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée. |
| LD50: | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée. |
| PNEC: | Concentration prévue sans effets. |
| RID: | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. |

Fiche de Données de Sécurité MUST

| | |
|-------|---|
| STEL: | Limite d'exposition à court terme. |
| STOT: | Toxicité spécifique pour certains organes cibles. |
| TLV: | Valeur de seuil limite. |
| TWA: | Moyenne pondérée dans le temps |
| WGK: | Classe allemande de danger pour l'eau. |